

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-210**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme HARDOUIN-TORRE,

OBJET : SERVICES PUBLICS – Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégataire pour l'année 2020.

Le réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne « EGURRETIK » est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié, depuis le 15 janvier 2014, au groupement SVD41-DALKIA France. Ce contrat de délégation, d'une durée de 24 ans, porte sur la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique, alimenté par une chaufferie bois

permettant notamment de couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de près de 10 % de la population bayonnaise.

Conformément aux articles L.1411-3, R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire a l'obligation de produire au délégant, avant le 1er juin de chaque année, un rapport concernant l'exercice précédent. Ce rapport a été examiné, pour avis, par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 21 septembre 2021.

Dans le cadre de leur mission d'assistance et de contrôle d'exploitation de la délégation pour la Ville de Bayonne, une première analyse du rapport remis par le délégataire a été effectuée par les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) ELCIMAI Environnement, CALIA Conseil et Pierre Pintat Avocat traitant respectivement des aspects techniques, financiers et juridiques. Après demande de précisions, des informations complémentaires ont été remises par le groupement Dalkia, le 9 juillet dernier, et ont fait l'objet d'une seconde analyse par les AMO de la Ville. C'est à l'issue de ce travail qu'a été rédigée la note de synthèse jointe en annexe.

S'agissant du développement du réseau, deux sous-stations supplémentaires ont été mises en service dans le périmètre de la délégation en 2020. Cette extension du réseau de chaleur depuis l'exercice précédent permet ainsi de desservir à présent 41 sous-stations. Alors que le projet initial prévoyait une quantité de puissance souscrite de 12 333 MW à l'horizon 2020, le total commercialisé par le délégataire fin 2020 représente 11 896 MW, soit 97 % de l'objectif. A ce sujet, il est constaté une baisse de puissance souscrite résultant des actions de maîtrise d'énergie et de rénovation thermique réalisées sur certains parcs de logement. Ainsi, il faut noter que l'objectif de commercialisation aurait été atteint en 2020 en l'absence de telles actions.

En raison de la crise sanitaire, qui s'est notamment traduite par la fermeture (de mars à mai 2020) des bâtiments scolaires et sportifs de la Ville raccordés au réseau de chaleur, mais aussi et surtout de l'exceptionnelle douceur climatique de l'année 2020, les consommations énergétiques ont fortement baissé, entraînant une réduction importante des ventes de chaleur comparativement aux années précédentes (- 17 %).

Exceptionnellement, le mode d'exploitation de l'installation n'a pu être maintenu en totalité cette année. Dans un souci de protection des équipements, le délégataire a en effet été amené à arrêter la chaudière bois pour la période allant du 23 mai au 29 septembre 2020 ; durant cette période, la fourniture d'énergie a été assurée par la chaudière gaz.

Les consommations de gaz, doublées sur l'année 2020, ont par ailleurs permis aux abonnés de générer des économies du fait de la forte baisse du prix du gaz au cours de l'exercice.

Sur le plan environnemental, avec 14 319 MWh de chaleur livrée et 859 tonnes de CO₂ émises en 2020, l'impact environnemental s'élève à 60 kg de CO₂/MWh chaleur. De ce fait, le réseau de chaleur EGURRETIK se positionne dans la catégorie des réseaux "faiblement émetteurs de gaz à effet de serre", qui sont environ deux fois moins émetteurs de CO₂ que la moyenne des réseaux de chaleur français.

D'un point de vue financier, le chiffre d'affaire global du contrat est de 1 297 K€, en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Le compte-rendu financier de la

délégation fait apparaître un résultat net déficitaire de - 194 K€, quasiment équivalent à celui de l'année 2019. Cette situation s'explique notamment par la baisse des quantités de chaleur vendues et la non-atteinte, à ce stade, des quantités d'énergie prévisionnelles.

Dans le cadre des actions de communication et d'information engagées par le délégataire au cours de l'exercice 2020, les activités de visites de la chaufferie ont été logiquement réduites au regard du contexte sanitaire. Le délégataire a néanmoins poursuivi sa politique de communication autour du réseau de chaleur par le biais du site intranet et de divers supports papier visant à expliquer les avantages et caractéristiques du réseau de chaleur EGURRETIK.

Malgré les effets de la crise sanitaire et la douceur climatique constatée, ce troisième exercice de fonctionnement confirme que le délégataire a su continuer à exploiter le réseau de chaleur de manière satisfaisante, tout en maintenant activement ses perspectives de développement du réseau.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2020 établi par le groupement DALKIA France – SVD41, délégataire du service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

Dont Acte

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services



Plurielle et si singulière



AMO pour la passation et le suivi de la DSP du Réseau de chaleur de la ville de Bayonne

Note de synthèse du rapport annuel du
délégué / Exercice 2020

Ce dossier a été réalisé par :

Elcimaï Environnement / CALIA conseil / Pierre PINTAT Avocat :
Gaël BERGER, Chargé d’Affaires Elcimaï Environnement (Ex Girus GE)
Solène DOS SANTOS, Consultante Calia Conseil
Julie MESTRES, Avocat, cabinet Pierre Pintat Avocat

Sommaire

CHAPITRE 1	CONTEXTE	1
CHAPITRE 2	PRESENTATION DU RESEAU	3
1/	Les chiffres clés 2020	3
2/	Les installations	3
2.1/	La chaufferie centrale	3
2.2/	Le réseau de chaleur et les postes de livraisons (sous-stations)	4
3/	Ventes de chaleur & COVID-19	5
4/	Le développement du réseau	6
5/	La communication autour du réseau	7
CHAPITRE 3	ANALYSE DU COMPTE-RENDU ANNUEL 2020 ...	8
1/	Au niveau environnemental	8
1.1/	Performances énergétiques et mixité	8
1.2/	Emissions de polluants atmosphériques :	9
1.3/	Contenu en CO ₂ de la chaleur produite :	9
2/	Au niveau économique	10
2.1/	Les comptes sociaux de SVD41	10
2.2/	Le compte rendu financier de la délégation	11

Chapitre 1 Contexte

Par une délégation de service public (DSP) conclue le 15 janvier 2014, la Ville de BAYONNE a confié, pour une durée de 24 ans, au groupement DALKIA - SVD 41 (ci-après le « **Délégataire** ») la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique alimentée par une chaufferie bois.

Le **Délégataire assure à ses risques et périls** les missions suivantes (art. 2) :

Pour la société SVD41 :

- Le financement de l'ensemble des travaux de premier établissement, d'extensions éventuelles, et des travaux de mise en conformité des ouvrages
- La conception, et la construction de l'ensemble des travaux de premier établissement qui seront confiées à DALKIA
- La réalisation des travaux d'extension éventuelle et/ou de mise en conformité éventuelle des ouvrages qui seront confiés à DALKIA, sauf accord différent avec l'AUTORITÉ DÉLÉGANTE
- La recherche de subventions, le montage des dossiers de subvention et l'obtention des autorisations administratives requises (notamment dépôt du dossier d'ICPE)

Pour la société DALKIA :

- L'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des installations réalisées
- La gestion de l'approvisionnement en combustible
- La recherche d'usagers
- La fourniture et la distribution de l'énergie de chaleur eau chaude aux usagers
- La gestion des relations contractuelles avec les abonnés ;
- La perception des redevances auprès des abonnés

Chaque année le Délégué est tenu de remettre au représentant de l'AUTORITÉ DÉLÉGANTE avant le 1^{er} juin un rapport annuel constitué des documents suivants :

- les comptes prévisionnels,
- le compte rendu technique annuel,
- le compte rendu financier annuel,
- une attestation du Commissaire aux Comptes sur la procédure d'établissement du compte rendu financier

Les travaux de 1^{er} établissement du réseau de chaleur, nommé EGURRETIK, ont été réalisés entre 2016 et 2017 par la société SVD41.

Pour **l'année civile 2020**, le Délégataire a demandé un délai, et fourni son compte-rendu annuel le **vendredi 4 juin 2021** (date limite légale : 31 mai de l'année N+1).

Après une première analyse, il est apparu que les éléments remis par le Délégataire ne respectaient pas l'ensemble des dispositions précitées tant sur la forme que sur le contenu du rapport.

Par courrier en date du 24 juin 2021, le conseil juridique a demandé la transmission d'un rapport complété avant le 7 juillet 2021 (ANNEXE 2).

Le délégataire apporté des compléments techniques, juridiques et financiers le 9 juillet 2021.

Ce rapport, régi par les articles L.1411-3, R. 1411-7 et R. 1411-8 du CGCT en vigueur au moment de la signature du contrat et par les articles 74 et suivants de la DSP, a été analysé par le groupement d'AMO Elcimaï Environnement (ex-Girus GE, Mandataire) / CALIA conseil / Pierre PINTAT Avocat.



Chapitre 2 Présentation du réseau

1/ Les chiffres clés 2020

EGGURETIK – CHIFFRES CLES	
1 CHAUDIERE BIOMASSE	5,3 MW
3 CHAUDIERES ¹ GAZ	8 + 4 MW
Longueur du réseau	~ 7,5 km
Nombre de sous-stations	41
Abonnés (nb de police)	32
Techniciens (équivalent temps plein)	1,1 ETP ²
Nb de techniciens intervenants	9
Ventes chaleur	14 037 MWh
CA 2020	1 296 k€

Chiffre clés du réseau EGURETIK – 2020

2/ Les installations

2.1/ La chaufferie centrale



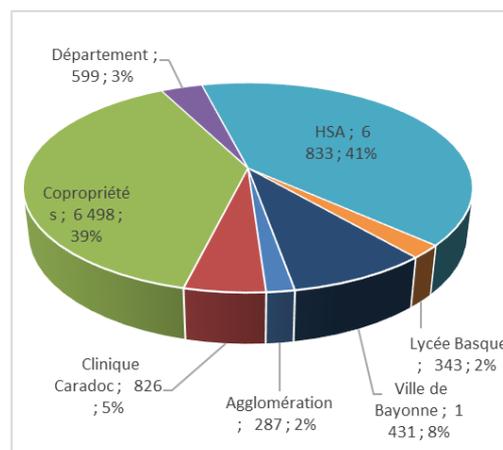
Vue de la chaufferie centrale (source : rapport annuel)

¹ Puissance en chaufferie centrale, 8 MW, plus la chaufferie en ilotage de la Résidence BREUER, de 4 MW

² En baisse par rapport aux années précédentes, pour donner suite à l'arrêt de la chaudière biomasse en été.

Le réseau actuel s'étend sur ~7,5 km et permet de desservir 41 **sous-stations (ou poste de livraisons), soit 2 sous-stations de plus** que l'année précédente. La répartition des abonnements (R2) entre les principaux type abonnés est décrite ci-contre.

Le réseau alimente principalement des bâtiments de logements, (80%), à part égale entre le bailleur social Habitat Sud Atlantic et des copropriétés privés. **Le tertiaire public ne représente que 15 %** des besoins de chaleur.



3/ Ventes de chaleur & COVID-19

Les livraisons de chaleur pour 2020, de 14 319 MWh, par le délégataire aux abonnés sont nettement plus faibles que :

- Les livraisons de l'année 2019 : -17%, soit 2,5 GWh de vente en moins ;
- Les ventes pressenties au contrat, de plus de 5GWh dans le périmètre de concession du réseau.

L'impact de la situation sanitaire est marqué, avec :

- Les bâtiments scolaires n'ayant eu aucune consommation à partir de fin mars 2020, contre des consommations jusqu'à mai en 2019 ;
- Une baisse de la consommation de 80 à 90 % pour les piscines en mars et avril 2020 ;
- Une baisse globale des consommations (aussi liée à la douceur) en avril et mai, par rapport aux années précédentes ;
- Une situation revenant à la normale et même des ventes en progression à partir de juillet 2020.

Cependant, la très forte baisse n'est donc pas tant due aux effets de la crise sanitaire et aux restrictions liées qu'à la très grande douceur de l'année 2020.

Avec une rigueur climatique en baisse de 25 % par rapport à la normale trentenaire, **l'exceptionnelle douceur de 2020 explique à elle seule les très faibles ventes de chaleur.**

4/ Le développement du réseau

Le projet initial de 2013 prévoyait à l'horizon 2019 (année pleine 3) une quantité de **puissance souscrite de 12 333 MW**. A fin 2020, **11 546 MW ont été signés, dont** 214 kW pas encore en service au 31/12/2020⁴, et 350 kW sont en attente de retour de police / en commercialisation, soit un total commercialisé de 11 896 MW.

Pour un périmètre relativement proche de la situation initiale, ce chiffre représente 97% du compte prévisionnel. En revanche, le projet initial ne prévoyait pas de baisse de puissance souscrite, alors qu'il est déjà constaté une baisse grâce aux actions de maîtrise de l'énergie et de rénovation thermique, baisse qui devrait se poursuivre. Ainsi, **l'objectif de commercialisation serait atteint s'il n'y avait pas eu d'efforts d'abonné en faveur de la performance énergétique de leur patrimoine.**

Le récapitulatif est le suivant :

	Prévu (objectif)	Baisse de PS	Hausse de PS	Signé	TOTAL signé en service en fin d'exercice	PA en cours ou projet	TOTAL avec en cours /projet
2017	11 742				10 743	1 253	11 996
	Part obj.	-		-	91%	11%	102%
2018	12 333	- 490		856	11 109	1 781	12 890
	Part obj.	-4%		7%	90%	14%	105%
2019	12 333	-		120	11 239	1 131	12 370
	Part obj.	0%		1%	91%	9%	100%
2020	12 333	- 60	25	342 ⁵	11 546 +307kW ou 3%	~ 350	~ 11 900
	Part obj.	-0,5%	0,2%	3%	94%	3%	97%

A la fin de l'exercice 2020, la puissance souscrite est en hausse de 3%, **signe d'un développement du réseau**. Quelques écarts de souscription apparaissent encore par rapport aux objectifs ciblés en 2013, **mais globalement, les volumes espérés ont été souscrits.**

Les **perspectives de développement sont limitées dans le périmètre de la concession, mais notable hors périmètre**. Avec les projets de constructions et les bâtiments de la place des Gascons, les objectifs seraient dépassés.

A noter que cet objectif a été réalisé sans raccorder des bâtiments potentiels identifiés et en raccordant des bâtiments non prévus au démarrage.

⁵ Y compris les hauts de Bédats, 214 kW signés mais non en service fin 2020 (retard chantier dû au COVID)

5/ La communication autour du réseau

Le délégataire a mis en place les moyens de communication suivant :

- En collaboration avec le service communication de la ville de Bayonne, le délégataire a créé et mise en ligne lancé dès l'été 2017 le site internet grand public Egurretik : <http://www.egurretik.bayonne.fr>,
- Des visites (limitées par les conditions sanitaires) ont été réalisées (4 visites contre 13 en 2019, pour 44 visiteurs accueillis),
- Un site intranet pour la consultation d'informations spécifiques à chaque abonné est prévu.

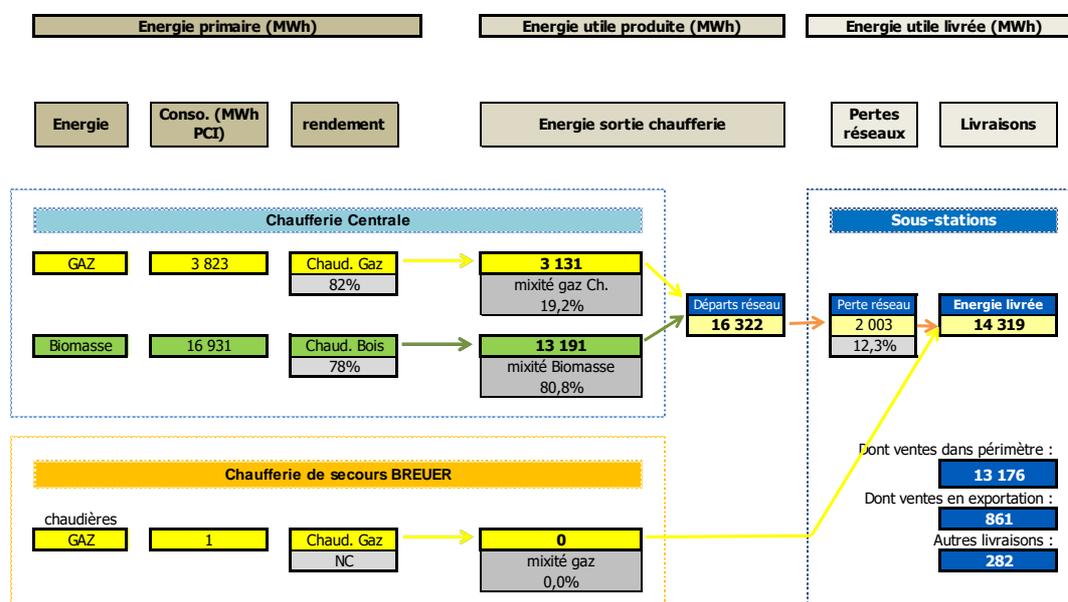
Chapitre 3 Analyse du Compte-Rendu Annuel 2020

1/ Au niveau environnemental

Une partie spécifique du compte-rendu annuel et des annexes porte sur les données techniques (suivi énergétique, descriptions des installations, des faits marquants, etc.).

1.1/ Performances énergétiques et mixité

Après analyse des données brutes du délégataire, les performances énergétiques du réseau sont les suivantes.



A noter :

- La **performance de la chaudière bois** n'a pas évolué et **reste faible** ⁶
Cependant, cela n'a pas d'impact sur la facturation à l'abonné. Pour rappel, **Dalkia exploite les équipements à ses risques et périls.**
- La **mixité** est **en forte baisse** par rapport à celle de l'année précédente, à 81% sur l'énergie produite, contre 89% en 2019 et une mixité. **Elle est plus faible** que la mixité projetée et servant de base à la facturation : 86%.

Le délégataire **a fait le choix pour des raisons⁷ techniques, financières et organisationnelles de ne pas recourir à la chaudière bois du 23 mai à septembre.**

⁶ Un rendement de 85 à 90% est attendu d'une telle installation.

⁷ Contractuellement, la chaudière bois n'aurait pas dû s'arrêter pendant cette période. Elle doit fonctionner en base, les chaudières gaz en appoint, même en été.

1.2/ Emissions de polluants atmosphériques :

Les derniers contrôles des rejets atmosphériques ont été réalisés en 2019, aucun en 2020 (obligation biennale).

La synthèse des résultats est rappelée : Les émissions de polluants sont nettement plus faibles (1,6 à 20 fois plus faibles) que les valeurs limites d'émissions réglementaires.

→ Les émissions de polluants sont très faibles pour ce type d'équipement.

La chaufferie **respecte les valeurs de la nouvelle réglementation ICPE** (datant de 2018) et qui s'appliquera en 2030 pour la chaufferie de Bayonne.

1.3/ Contenu en CO₂ de la chaleur produite :

Selon la méthode de calcul du contrat, 859 tonnes de CO₂ ont été émises en 2020, soit 308 tonnes de plus que l'année précédente (+55%). En comparaison des 14.319 MWh de chaleur livrée aux abonnés, cela donne un impact environnemental du réseau de **60 kg CO₂/ MWh chaleur livrée**, en hausse par rapport à 2019 (33).

Comme pour la mixité, cette valeur est inférieure que celle du contrat, liée à la décision d'arrêter la chaudière bois hors période de chauffage. Une valeur équivalente à celle de l'année dernière, deux fois plus faible, aurait pu être atteinte sans cet arrêt.

Selon la méthode déterminant chaque année le contenu en CO₂ des réseaux de chaleur, **le réseau EGURRETIK est dans la catégorie des réseaux faiblement émetteurs de GES, environ 2 fois moins émetteurs que la moyenne pondérée des réseaux de chaleur français en 2017.**

→ Le réseau de chaleur permet de baisser drastiquement les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments raccordés, une solution classique (chaudière gaz) entraînant des émissions d'environ 250g_{CO2} /kWh_u, **soit 4,5 fois plus.**

2/ Au niveau économique

Les comptes financiers sont répartis entre :

- Les comptes de SVD41, société dédiée à la réalisation des investissements,
- Les comptes de la délégation, qui sont présentés grâce à la comptabilité analytique de DALKIA.

2.1/ Les comptes sociaux de SVD41

L'actif de SVD41 s'élève à 9,3 M€, en diminution de 4% par rapport à n-1, soit un différentiel de -405 k€.

L'actif de SVD41 est composé de :

- 8,6M€ d'actifs immobilisés, en hausse de 1% par rapport à n-1, soit un différentiel de +124 k€.
- 620 k€ de créances (composées à 91% de subventions à recevoir, soit 565 k€) en diminution de 49% par rapport à n-1, soit un différentiel de -601 k€.

Les amortissements sont nuls : SVD41 pratique en effet une provision pour reconstitution des capitaux investis (PRCI) et non des amortissements de caducité sur les biens de retour de la DSP.

Au passif, on constate un capital social de 37 k€, qui représente 1% des capitaux propres.

Au regard du caractère déficitaire du report à nouveau et du résultat de l'exercice, hors subvention d'investissements, le montant des capitaux propres s'élève à -539 k€, inférieur à la moitié du capital social actionnaire (seuil légal défini par l'article L. 225-248 du Code de Commerce d'obligation d'engagement de reconstitution des fonds propres d'une société). Toutefois, le délégataire indique que le prêt actionnaire effectué au sein du groupe DALKIA doit être considéré comme un fonds propre, à la lumière de la Convention de prêt signée entre SVD41 et le groupe DALKIA.

Les capitaux propres s'élevant à 2,72 M€, il est à noter la part importante des subventions (3,2 M€) dans le financement de SVD41, malgré une baisse de 9% de son montant par rapport à n-1, soit un différentiel de -325 k€.

Le montant de 3 231 k€ de subventions inscrit au bilan en 2020 correspond aux subventions effectivement enregistrées par le délégataire (3 826 k€), compte tenu de l'amortissement, qui s'élève fin 2020 à 595 k€.

Les 3 826 k€ correspondent au montant final des subventions versées par le FEDER, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Subventionnement SVD41 - 2020				
Organisme	Acomptes perçus en 2017	Versement intermédiaire - 2018	Solde, reçu en 2020	Total définitif versé
FEDER	400 k€	1 048 k€	508 k€	2 000 k€
ADEME	210 k€	782 k€	248 k€	1 239 k€
REGION AQUITAINE	-	420 k€	176 k€	587 k€
Total	610 k€	2 250 k€	932 k€	3 826 k€

Le reste du financement provient d'emprunts auprès de la société-mère DALKIA. La Convention de prêt passée entre SVD41 et DALKIA repose sur un montant d'investissements de 4 536 k€ sur une durée de 20 ans au taux de 4,5%.

Les provisions pour charges inscrites au passif correspondent à la PRCI réalisée sur les biens de la DSP. Son augmentation de 41% par rapport à 2019 (+378 k€) correspond à la PRCI de 2020.

Le compte de résultat fait état d'un résultat déficitaire s'élevant à -221 k€ pour l'année 2020, en baisse de 27 k€ par rapport à n-1 :

Compte de résultat, k€	2019	2020
Total produits d'exploitation	0	5
Total charges d'exploitation	76	107
Résultat d'exploitation	-76	-102
Total produit financiers	291	303
Total charges financières	587	572
Résultat financier	-296	-269
RCAI	-372	-371
Total produits exceptionnels	178	150
Total charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	178	150
Total produits	469	459
Total charges	663	679
Résultat de l'exercice	-194	-221

2.2/ Le compte rendu financier de la délégation

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent du rapport annuel de DALKIA, qui concerne l'ensemble de la DSP et non uniquement la partie investissement portée par SVD41.

Les charges et recettes de SVD41 y sont néanmoins comprises.

Reconstitution du compte de résultats et regroupement analytique des postes

Les éléments ci-dessous sont obtenus après raccordement avec les comptes de SVD41 :

RACCORDEMENT 2020 SVD41 et DSP, €	Montant
Résultat net SVD41	-220 500
Flux d'exploitation	26 878
Résultat net DSP	-193 622

Le montant de 26 878 € de flux d'exploitation correspond au recollement financier entre la liasse de SVD41 et le résultat net recomposé d'Egurretik dans les comptes de la société mère DALKIA. Il est dû à des imputations estimatives dans les comptes de DALKIA et à un effet cut-off. Ce montant était de 7 k€ sur l'exercice 2019.

2.2.1/ Présentation du CRF

Le résultat de l'exercice s'élève à -194k€, en hausse de 3% par rapport à n-1, soit un différentiel de +7 k€.

Les charges et recettes présentées sont en majorité retraçables par des factures (combustibles, ventes aux abonnés...) ou par les comptes sociaux de SVD41.

Certaines charges sont des charges calculées (frais généraux, personnel...).

Afin de vérifier la construction du CRF par le délégataire, la justification des clés de répartition et des assiettes, le détail mensuel des indices et de l'application des formules de révision du R1 et du R2, ainsi que les factures de combustibles et d'électricité devraient être transmis chaque année.

2.2.2/ Résultat 2020

Le CEP (Compte d'Exploitation Prévisionnel) 2020 permet d'établir une comparaison entre les marges R1 et R2 prévues et réalisées pour le quatrième exercice d'exploitation de la DSP.

- L'élément R1 correspond aux achats et ventes de combustibles et varie ainsi en fonction du nombre de MWh.
- L'élément R2 met en relation les abonnements (produits R2) les frais engendrés par l'exploitation (électricité, frais généraux, entretien, frais financiers...).

Marges R1/R2	Réel 2020	CEP 2020
Conso (MWh)	14 037	20 011
Produits R1	506 k€	671 k€
Charges R1	578 k€	609 k€
Résultat R1	-72 k€	62 k€
Marge R1 (%)	-12%	10%
PS (kW)	11 257	12 333
Produits R2	790 k€	849 k€
Charges R2	912 k€	916 k€
Résultat R2	-122 k€	-67 k€
Marge R2 (%)	-13%	-7%
Résultat brut	-194 k€	-5 k€

Les marges R1 et R2 sont inférieures aux prévisions du CEP annexé au contrat.

Le résultat du R1 s'établit à -72 k€, soit un taux de marge brute de -12%, contre un taux de marge brute prévisionnel de 10%. Cet écart résulte des points suivants :

- La non-atteinte des quantités d'énergie prévisionnelles (écart de 30%) avec une consommation de 14 037 MWh en 2020 contre 20 011 MWh attendus au CEP. Le délégataire justifie la non-atteinte des objectifs par la faiblesse de la rigueur climatique et l'inoccupation de certains bâtiments du fait de l'épidémie de COVID ;
- Le faible rendement de la chaudière biomasse et de chaudière gaz : les quantités de combustibles consommés -20 753 MWh PCI- sont supérieurs de 27% aux quantités d'énergie vendues aux abonnés – 16 322 MWh.

	CEP	2019	2020
Consommation (MWh)	20 011	16 551	13 857
R1b	28,88 €	30,38 €	30,11 €
R1g	62,04 €	72,78 €	73,26 €
R1	33,52 €	36,31 €	36,15 €
Montant CRA		597 634 €	505 592 €

Bois en €HT/MWhU	23,86 €	23,39 €	23,60 €
Gaz en €HT/MWhU	51,27 €	59,45 €	40,08 €
Moyenne sur la base des MWh du CEP	27,70 €	28,44 €	25,91 €

Le résultat du R1 est en baisse de 45% par rapport à l'exercice n-1 (-22 k€). Cela est dû notamment à une baisse de 15% des quantités d'énergie vendues. La délégataire explique la baisse des quantités de chaleur par la douceur du climat durant l'exercice (1 220 DJU durant la saison de chauffe) et la fermeture de certains bâtiments en raison de la crise sanitaire.

Le résultat du R2 s'établit à -122 k€, soit un taux de marge brute de -13%, contre un taux de marge brute prévisionnel de -7%. Cet écart résulte principalement de la non-atteinte des puissances souscrites prévisionnelles (-9%), soit 11 257 kW en 2020 contre 12 333 kW attendus au CEP, ainsi que d'un effet-prix négatif (-1%).

	CEP	2020	Evol
Puissance (kW)	12 333	11 257	-9%
PU R2	68,81 €	69,55 €	1,1%
R2	687 147 €	783 002 €	14%

Il faut toutefois noter que le résultat du R2 est en hausse de 19% par rapport à l'exercice n-1 (+29 k€). Cette augmentation est notamment permise par une hausse de 1% (+118 kW) des puissances souscrites. La hausse des puissances souscrites en fin d'année est permise par le raccordement d'un nouvel abonné.

2.2.3/ Coût moyen de la chaleur

Le coût moyen de la chaleur s'élève en 2020 à 93 €HT/MWh (75,9 €HT/MWh au CEP).

Ce coût moyen est supérieur de 25% à la moyenne AMORCE pour les réseaux > 50% EnR.

Coût de la chaleur	Réel 2020	CEP 2020
Produits R1 + R2, €	1 288 571	1 519 458
Chaleur vendue, MWh	13 857	20 011

Tarif moyen, € HT/MWh	93,0	75,9
-----------------------	------	------

Moyenne AMORCE	74,6
Moyenne AMORCE > 50% EnR HT	74,3

Ecart moyenne AMORCE	25%	2%
Ecart moyenne AMORCE > 50% EnR	25%	2%

Ce coût moyen 2020 est proche des moyennes AMORCE de 2019 pour les réseaux utilisant majoritairement la biomasse.

Prix de vente moyen HT de la chaleur en 2019 en fonction de l'énergie majoritaire utilisée sur le réseau

Source : Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid SDES/SNCU/AMORCE 2020
 Analyse AMORCE

